

DEC182016INSHS

Décision portant nomination de M. Roberto Casati, directeur et de Mme Frédérique de Vignemont, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8129 intitulée Institut Jean-Nicod et nommant M. François Recanati, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC180635INSHS en date du 22 février 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Roberto Casati, directeur par intérim et de Mme Frédérique de Vignemont, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2018, M. Roberto Casati, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8129.

II. A compter du 1^{er} septembre 2018, Mme Frédérique de Vignemont, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8129.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

